



Projet d'un voyage culturel et documentaire

Dossier de partenariat

***Sur les pas des enfants sourds
d'Amérique du Sud***

Contact

1000m1m@gmail.com

www.millemainsdansunmonde.com



Les objectifs

Pourquoi le choix des jeunes sourds ?

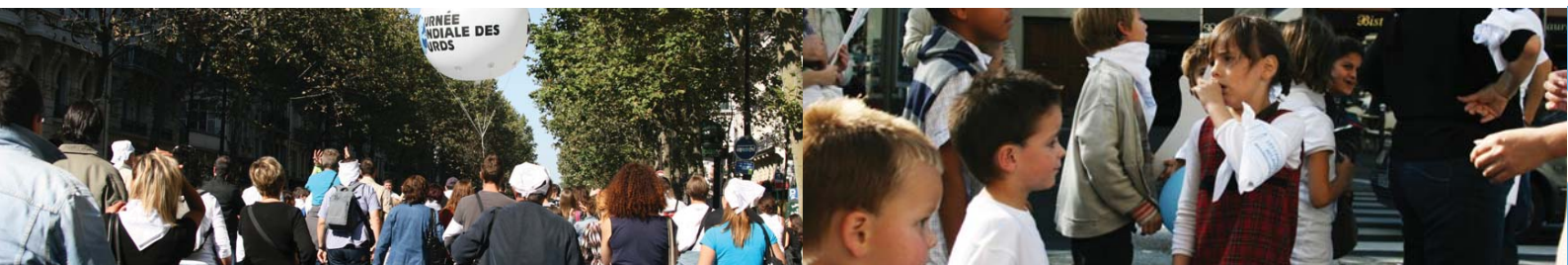
- Nous sommes une équipe de personnes sourdes. Ce projet s'appuie donc sur nos expériences, notre vécu, nos attentes, nos préoccupations concernant l'avenir des enfants sourds en France et dans le monde.
- En France, le handicap auditif est souvent méconnu bien qu'il concerne près de 6 millions de personnes, à des degrés divers. Handicap de la communication, la surdité est peu visible. Toute médiatisation permet donc d'informer, de faire réfléchir, de faire évoluer les idées parfois stéréotypées en ce domaine.
- Notre pays dispose aujourd'hui d'un arsenal important de possibilités technologiques et éducatives à disposition des enfants sourds dans le domaine de l'amélioration auditive, de l'accès à la parole et à la langue écrite, de la communication, de l'accessibilité... La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 reconnaît théoriquement aux personnes sourdes et à leur famille un certain nombre de droits dont la possibilité de choisir entre une éducation en seule langue française orale et écrite (complétée si nécessaire d'un mode de communication dit LPC) et une éducation bilingue (soit la Langue des Signes Française et langue française).*

Mais la mise en place de situations scolaires adaptées à ces choix se heurte visiblement à des difficultés et obstacles divers, et nous comptons 70% d'illétrisme au sein de la population sourde. En 2009, rien n'est encore résolu malgré les attentes exprimées par le monde associatif, représenté par l'Unisda (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif).

Un des principaux objectifs de notre reportage serait donc d'apporter des informations visuelles témoignant de situations éducatives et scolaires dans d'autres pays, susceptibles d'aider les personnes concernées en France à mieux réussir cette mise en place.

*Cf en annexe les documents ci-joints : extraits concernant l'état des lieux sur la scolarisation en France, et sur l'orientation du plan pour la scolarité adaptée aux besoins des enfants handicapés, selon une étude de l'Unisda.

Journée mondiale des Sourds, septembre 2008, Paris



Pourquoi le choix de l'Amérique du Sud ?

- Nous pouvons compter environ 400 millions de personnes sourdes dans le monde. La situation reste méconnue en Amérique du Sud, au regard du modèle d'Amérique du Nord (que nous avons eu l'occasion d'appréhender dans le cadre d'une étude organisée par l'Unisda). Nous souhaitons donc apporter une information sur la situation actuelle des personnes sourdes en Amérique du Sud.

Selon les chiffres de la FENEIS Fédération Nationale de l'Éducation et de l'Intégration des Sourds), l'illétrisme au sein de la population sourde au Brésil est de « seulement » 28 %, alors qu'en France nous arrivons à hauteur de 70 %. (<http://www.feneis.org.br/page/quantsurdos.asp>)

- Les quelques contacts déjà pris suggèrent une hypothèse : le Brésil, l'Argentine, le Chili et le Pérou, bien que considérés comme des pays en voie de développement, seraient plus avancés sur la question des droits des sourds et de l'éducation des enfants sourds que la France. Plus facilement capables d'appréhender leur différence et leurs besoins ? Moins frileux dans les décisions à prendre ? Moins divisés dans les points de vue ?*
À travers un reportage dans les écoles, nous nous interrogerons donc sur les solutions retenues (reconnaissance de la langue des signes locale, enseignement bilingue, accessibilité).

L'objectif est de produire un reportage photographique non réducteur, réaliste et informatif -des images pouvant aider à la mise en place d'un modèle scolaire adapté en France, en particulier dans le domaine du bilinguisme- par le biais d'un regard différent sur la surdité.

*Cf en annexe les documents ci-joints : extraits de décrets de la constitution brésilienne.





Les actions

Avec les moyens qui nous seront accordés, nous irons à la rencontre des jeunes sourds des 4 pays d'Amérique du Sud que nous visiterons : le Brésil, l'Argentine, le Chili et le Pérou.

Grâce à des contacts déjà pris avec des professionnels travaillant dans les milieux scolaires et universitaires fréquentés par les sourds, nous devrions être en mesure de faire un état des lieux le plus proche possible de la réalité. Il s'agit ici de partir à la rencontre non seulement des enfants et des étudiants sourds, mais aussi des professionnels du milieu : professeurs, interprètes, ingénieurs des systèmes mis en place (visioconférence et centre-relais téléphoniques, par exemple), etc.

Des rencontres au cours desquelles nous souhaitons recueillir témoignages et images.

Le réseau d'informations, que nous avons pu déjà utiliser, semblant bien développé, nous pensons être en mesure de découvrir et visiter les principaux lieux de scolarisation dans les quatre pays précités ; notre recherche commencerait au Brésil, pays qui nous apparaît comme le plus riche d'enseignements à ce sujet, pour se terminer au Pérou.

Productions possibles

- Réalisation d'une exposition de photos accompagnée d'une présentation pour les organismes français et associations, et des compléments informatifs et pédagogiques adaptés pour des visites de groupe d'enfants (dont un carnet de voyage illustré).
- Organisation de conférences-débats.
- Création d'un site internet (intégrant des vidéos) pour informer sur les étapes du voyage et enfin sur l'ouverture de l'exposition : www.millemainsdansunmonde.com
- Éventuellement projet de création d'un livre vendu en France, dont une partie des bénéfices serait reversée aux écoles partenaires du projet en Amérique du Sud. Ce support ne rentre pas dans le budget actuel, mais serait envisageable dans un projet futur, au retour de notre voyage.

Interventions prévues et ceux qui nous soutiennent



Nous soutenir

Pour pouvoir mener à bien ce projet, nous avons besoin de soutien. C'est pourquoi nous vous proposons de nous accompagner. Plusieurs types de partenariats sont envisageables.

- **Soutien matériel** (matériel multimédia, prêt de salle pour conférences et exposition...)
- **Soutien financier** (mécénat, sponsoring)
- **Soutien moral** (lettres de soutien)
- **Relais médiatique** (partenariats avec la presse...)

Les raisons pour soutenir notre projet sont nombreuses. Avec nous, valorisez votre image de marque auprès de vos clients en vous associant à un projet jeune et original.

Bénéficiez de retombées médiatiques par l'intermédiaire de notre site Internet (www.mille-mainsdansunmonde.com), de nos vidéos, de nos conférences et de notre exposition photo. Nous communiquerons également sur le projet dans différents médias.

A l'occasion de nos conférences, vous pourrez établir un contact avec les autres partenaires qui pourraient déboucher sur d'éventuelles collaborations.





Le voyage

Durée du voyage

3 mois : début février à fin avril 2010

Itinéraire prévisionnel

Départ de Paris

Brésil

- Rio de Janeiro

Rencontre avec Nelson, musicien sourd, guide et animateur.

Visite de l'INES, Institut National de l'Éducation des Sourds (1ère école des sourds du Brésil) et recueil d'informations sur le réseau éducatif pour sourds de tout le pays.

Rencontre de la FENEIS, Fédération Nationale de l'Éducation et Intégration des Sourds.

- Sao Paulo

Rencontre avec des jeunes adultes sourds.

Visite d'écoles bilingues et d'associations de sourds.

- Belém (Norde)

Visite des écoles pour sourds locales (plus isolées du reste du pays).

Participation au Forum éducation des jeunes sourds, organisé par Luizete CARLIEZ

- Recife (Centre)

Visite d'une école bilingue pour sourds.

Rencontre avec la filiale de la FENEIS locale.

- Florianopolis (Sudeste)

«Cité des sourds» du Brésil avec l'Université de Uberlandia, le centre des innovations technologiques et des avancées pour les sourds.

Rencontre avec Flaviane Reiss et Marianne Rossi Stumpf, professeurs de l'université.

Argentine

- Buenos Aires

Rencontre avec Juan Druetta, interprète international professionnel.

Visite d'une école bilingue des sourds de Buenos Aires.

Rencontre de la Fédération des sourds d'Argentine.

- Cordoba

Visite d'une école des sourds locale et d'associations de sourds.

Chili

- Santiago de Chili

Rencontre avec Maria José P. Ortiz, étudiante à l'Université des beaux-arts de Santiago de Chili.

Visite d'écoles et d'associations de sourds.

Visite de la préparation du Congrès sur l'éducation bilingue 2010.

- De Valparaiso à San Pedro de Atacama

Voyage dans les Andes à la rencontre des petites écoles accueillant des jeunes sourds.

Pérou

- Cuzco

Visite d'une école et d'une association de sourds.

- Lima

Visite d'une école pour sourds de Lima et rencontre avec des étudiants sourds péruviens.

Retour au Brésil

- Rio de Janeiro

Retrouvailles avec Nelson, les jeunes sourds et les professeurs de l'école de Rio.

Bilan de notre voyage, avec éventuellement une petite conférence/projection au sein de l'école.

Le budget prévisionnel

Pour trois personnes sur une durée de 3 mois

DÉPENSES	
NATURE	VALEUR (€)
Transport	4500 €
Santé (vaccins, médicaments)	300 €
Matériel multimédia (objectif réflect numérique, caméscope numérique, compact numérique, disque dur externe et accessoires, sac pour appareil photo et objectifs)	1800 €
Vie quotidienne	3000 €
Préparation de voyage (impression dossiers, achat de guides, création site)	200 €
Exposition photo (développements et tirages photos)	2200 €
TOTAL : 12000 €	

RECETTES	
NATURE	VALEUR (€)
Apport personnel	3000 €
Bourses obtenues : PJA (Mairie de Paris)	2500 €
Envie d'agir	800 €
Crous Versailles	800 €
Sponsors financiers : SCI MMV	1000 €
APEDAC	1000 €
Dons	550€
Reste à obtenir	2350 €
TOTAL : 12000 €	



L'équipe

Jessica Boroy, 27 ans

Graphiste & photographe indépendante

Sourde profonde de naissance, j'ai suivi tout mon parcours scolaire en « intégration » avec l'aide de codeurs LPC (Langage Parlé Complété = mode de communication permettant l'échange en langue française avec les personnes sourdes).

Après l'obtention de deux diplômes (Diplôme national des Arts et Techniques des Beaux-arts de Caen ; Diplôme national et supérieur des Arts Décoratifs de Paris) et quelques expériences professionnelles au sein d'agences de communication et de la Bibliothèque Nationale de France, je me suis mise à mon compte en tant que graphiste.

Issue d'une famille militante dans le milieu de la surdité, j'ai toujours été sensibilisée aux difficultés que nous, les personnes sourdes ou malentendantes, rencontrons dans notre société. Si notre accès à la langue parlée et écrite est possible, beaucoup d'entre nous ont aussi besoin d'une langue signée pour communiquer et apprendre. En outre, les Langues des Signes véhiculent des richesses linguistiques et culturelles qu'il convient de préserver et développer car elles font partie du patrimoine culturel de l'humanité. Si la France a encore des difficultés à intégrer ces particularités, il semble que l'Amérique du Sud ait su mettre en place des réponses adaptées, avec un regard différent sur la surdité.

Le voyage permettant la découverte de cultures différentes -avec l'objectif d'y comprendre le « secret » d'un regard différent sur le handicap- l'image étant une passion que j'ai depuis l'enfance et la surdité faisant partie de ma vie, ma propre motivation est de découvrir le point de rencontre possible entre ces trois réalités et de pouvoir ainsi apporter, à mon retour, une contribution active à la mise en œuvre d'actions utiles à l'ensemble de la population sourde de notre pays.

Marlène Varnerin, 26 ans

Diplômée en licence professionnelle des Métiers de l'édition (IUT Saint-Cloud, Paris X)

Sourde de naissance, j'ai grandi à Nice. Étant la seule personne sourde de la famille, j'ai été placée en « intégration » dans une école qui proposait l'accueil des enfants sourds. Cependant je n'ai appris la Langue des Signes Française (LSF) qu'assez tard, vers 15 ans, lorsque je suis entrée au lycée. Mon parcours scolaire est une réussite dans l'ensemble : après mon Bac, j'ai commencé des études d'architecture à Marseille, avant de choisir la voie des Métiers du Livre à Paris. J'ai ensuite obtenu le diplôme de Licence professionnelle en édition, correspondant à ma vocation.

Je pense que c'est grâce aux livres que j'ai pu réussir mon parcours, acquérir la langue française en particulier ; mais je me suis rendu vite compte que très peu de sourds autour de moi ont réellement accès. Mon objectif est de donner aux jeunes sourds les moyens d'acquérir la langue française pour vivre dans notre société, sans pour autant renier leur langue « naturelle », la Langue des signes. Pour cela, il faut des livres adaptés et des écoles bilingues.

Aller en Amérique du Sud à la rencontre de ces jeunes sourds serait la concrétisation d'un rêve, mais apporterait aussi un précieux témoignage à notre pays, sur les droits des personnes sourdes dans des pays soit disant « plus pauvres », mais bien plus riches mentalement, semble-t-il, en regard du handicap.

Pauline Stroesser, 25 ans

Educatrice spécialisée

Sourde de naissance, j'ai grandi et suivi ma scolarité en intégration jusqu'au bac grâce au soutien de ma famille, très présente tout au long de mon parcours.

Suite à une expérience de volontariat durant 6 mois au sein d'une école d'enfants sourds au Honduras, ma vocation d'être éducatrice spécialisée a émergé.

Passionnée de voyage, j'ai dès lors tenté d'associer la découverte d'un nouveau pays à mon milieu professionnel. Chaque aventure s'est avérée très enrichissante et m'a donné envie de continuer à rencontrer les personnes sourdes dans le monde, et prendre conscience des conditions de vie de chacun. Lors de mon travail au sein de l'INJS (Institut National de Jeunes Sourds) de Paris, j'ai pu constater les difficultés d'adaptation dans l'enseignement scolaire et de l'accompagnement éducatif des enfants sourds. Aller à la rencontre des sourds d'Amérique du Sud me permettrait alors de découvrir un autre modèle d'éducation, de transmission de la culture sourde et de la langue des signes.

À notre retour, je partagerais mon expérience avec les enfants et les professionnels au sein des écoles dans lesquelles je travaillerai.

L'équipe

Travailler en équipe avec des personnes de compétences diverses peut être très constructif pour chacune d'entre nous et nous permettrait de partager nos ressentis, d'aborder notre réflexion sous différents points de vue. Nous partirions ensemble à la rencontre des enfants sourds d'Amérique du Sud.

Pauline STROESSER >>>FORMATION

2009 (en cours)

Certificat d'Intervenant en Solidarité Internationale

2004-2007

Formation d'éducateur spécialisé à l'Institut Régional de Travail Social à Nancy

2004

Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur

Juin 2002

Baccalauréat, série Littéraire

>>>>>>>>>EXPÉRIENCE

Juillet 2009

Directrice d'un camp itinérant pour adolescents en Grèce

Mai-Juin 2009

Éducatrice spécialisée à l'Institut des Jeunes Sourds de Paris

Septembre-Novembre 2008

Stage au sein d'une école accueillant des enfants sourds à Punata, en Bolivie ; mission d'évaluation des besoins et de la situation des enfants et jeunes sourds dans le département de Cochabamba

Octobre 2007-Juin 2008

Éducatrice spécialisée à Arpège, centre sanitaire accueillant des enfants polyhandicapés

Septembre 2006 - Mars 2007

Stage au sein d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile à Paris (Association France Terre d'Asile).

Septembre-Décembre 2005

Stage dans une école pour enfants sourds et malentendants à Stockholm (Suede)

Juillet-Août 2005

Professeur d'initiation au français par le biais d'une pratique artistique (art plastique et théâtre) à l'Alliance française de Cuernavaca (Mexique)

Septembre 2004 - Juin 2005

Garde d'un jeune handicapé mental (18 ans) durant les week end

Février-Mars 2005

Stage dans un foyer accueillant des enfants ayant des difficultés familiales et sociales à Lorry les Metz

Janvier-Juillet 2003

Animation d'ateliers théâtre dans une école d'enfants sourds à Tegucigalpa au HONDURAS, dans le cadre des programmes de Jeunesse et Reconstruction

>>>>>>>>>>>>>COMPÉTENCES

- Animations diverses auprès d'enfants, d'adolescents ainsi que d'adultes : théâtre, grands jeux, vie en plein air, percussions
- Maîtrise de l'outil informatique : Word, Excel, Photoshop
- Langues : Espagnol courant, Anglais parlé, Bases en allemand, Bases en LSF

Annexes

2008 - 2011 : quelle politique pour les publics de personnes sourdes ou malentendantes et leurs familles ?

Propositions Unisda : SCOLARISATION

« La scolarisation des jeunes sourds est l'une de nos priorités, d'autant plus que la loi du 11 février 2005 traite spécifiquement cette question en confiant aux parents et aux jeunes sourds la responsabilité et le choix du projet linguistique de ces derniers, qui doit s'appuyer soit prioritairement sur une communication en langue française, soit sur une communication bilingue (Langue des Signes Française et langue française). Ce choix s'impose à la communauté éducative et son libre exercice nécessite donc l'intervention, sous la responsabilité de l'Éducation nationale, de professionnels compétents, tels que les codeurs LPC, ou l'ouverture de classes bilingues avec des enseignants également diplômés en LSF. (...) »

© www.unisda.org

Conférence nationale du handicap du 10 juin 2008

Les propositions de l'Unisda entendues par le Gouvernement

Centres relais, choix linguistiques dans les projets scolaires et sous-titrage TV dans les lieux publics

«Extrait des orientations du plan pour la scolarité adaptée aux besoins des enfants handicapés :

Donner aux enfants sourds les moyens de suivre une scolarité dans le respect du choix de leur mode de communication :

- En organisant dès le début de l'année 2009 une conférence de consensus sur l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds, avec l'Éducation nationale, les autres ministères concernés et les associations représentatives ;
- En proposant selon des modalités et un calendrier à déterminer des parcours scolaires en milieu ordinaire avec codeurs en langage parlé complété (LPC) ou en classe bilingue langue des signes française (LSF) – français écrit. »

© www.unisda.org

Décret de la constitution brésilienne

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/bresil-decret_decembre2005.htm

Décret no 5.626 du 22 décembre 2005

réglementant la loi no 10.436 du 24 avril de 2002, qui dispose de la langue brésilienne des signes (LIBRAS), et de l'article 18 de la loi no 10.098 du 19 décembre 2000

« Article 2

Pour les fins du présent décret, il est considéré comme personne sourde celle qui souffre d'une perte auditive, comprend et interagit avec le monde au moyen d'expériences visuelles, manifestant sa culture principalement par l'emploi de la langue brésilienne des signes (LIBRAS).

Article 3

La langue brésilienne des signes (LIBRAS) doivent être considérée comme une discipline scolaire obligatoire dans les cours de formation d'enseignants à des fins d'enseignement, au niveau moyen et au niveau supérieur, et dans les cours de phono-audiologie dans les établissements d'enseignement, tant publics que privés, relevant du système de l'enseignement et des systèmes d'enseignement des États, du District fédéral et des municipalités.

Article 5

1) Il est admis comme une formation minimale d'enseignants pour l'enseignement de la LIBRAS dans l'éducation infantine et dans les premières années de l'enseignement fondamental, la formation offerte au niveau moyen selon la modalité normale, qui dispense une formation bilingue, prévue au présent chapitre.

CHAPITRE IV

EMPLOI ET DIFFUSION DE LA LIBRAS ET DU PORTUGAIS POUR L'ACCÈS DES SOURDS À L'ÉDUCATION

Article 14

Les établissements fédéraux d'enseignement doivent obligatoirement garantir aux personnes sourdes l'accès à la communication, aux informations et à l'éducation dans les processus de sélections, les activités et les contenus scolaires développés à tous les niveaux, étapes et modalités en éducation, depuis l'éducation infantine jusqu'à l'éducation supérieur.

1) Pour garantir la participation scolaire spécialisée et l'accès prévu au présent chapitre, les établissements fédéraux d'enseignement doivent:

I - promouvoir des cours de formation des enseignants pour:

- a) l'enseignement et l'emploi de la LIBRAS ;
- b) la traduction et l'interprétation de la LIBRAS - Langue portugaise;
- c) l'enseignement du portugais, comme langue seconde destinée aux personnes sourdes;

II - offrir obligatoirement dès l'éducation infantine l'enseignement de la LIBRAS et aussi du portugais comme langue seconde destiné aux élèves sourds;

III - prévoir des écoles avec :

- a) un professeur ou un moniteur de la LIBRAS;
- b) un traducteur et interprète de la LIBRAS - Langue portugaise;
- c) un professeur pour l'enseignement du portugais comme langue seconde destiné aux sourds;
- d) un enseignant responsable de classe avec des connaissances concernant la particularité linguistique manifestée par les élèves sourds;

IV - garantir la participation aux besoins scolaires spéciaux des élèves sourds, dès l'éducation infantine dans les salles de classe et aussi dans les salles de ressources, dans le changement contrairement à l'éducation;

V - soutenir au sein de la communauté scolaire l'emploi et la diffusion de la LIBRAS entre les enseignants, les élèves, les fonctionnaires, la direction de l'école et les parents, ce qui inclut l'offre des cours; (...).»

Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif

Article 2

Définitions

« On entend par « langue », entre autres, les langues parlées et les langues des signes et autres formes de langue non parlée. »

Article 9

Accessibilité

« 1. Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, entre autres... »

Article 21

Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information

« Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens de communication de leur choix au sens de l'article 2 de la présente Convention. »

Article 24

Éducation

« 1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation. »



■ Not Signed ■ Signed Convention ■ Signed Convention & Protocol ■ Ratified Convention ■ Ratified Convention & Protocol

